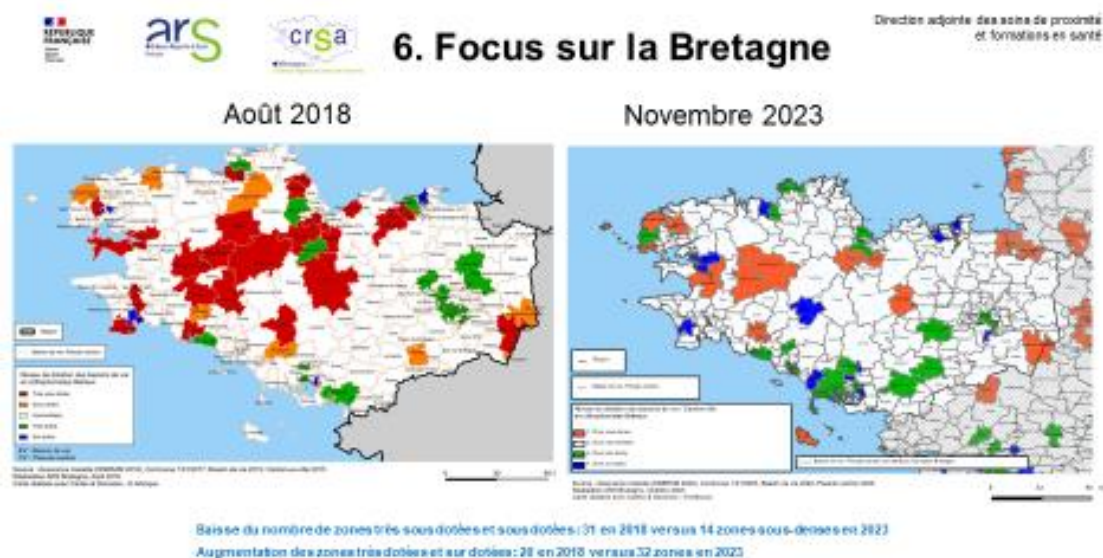


AVIS DE LA CRSA SUR LA REVISION DU ZONAGE ORTHOPHONISTES LIBERAUX

Le 19 décembre 2023, la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Bretagne, s'est réunie en séance plénière à Lorient agglomération (56), sous la présidence de Roland OLLIVIER.

Vu le Code de la santé, et notamment ses articles L1434-4 et R1434-42 ;

A. SEZNEC présente la révision du zonage orthophonistes libéraux en Bretagne :



Un échange s'engage avec la salle (élus, représentants de la profession, usagers) où il apparaît que se pose dans tous les cas de figure d'importants problèmes d'accès aux soins en ce domaine et des difficultés dans la prévention des troubles du langage chez les enfants.

R. OLLIVIER, au vu de ces échanges, propose que la CRSA se prononce favorablement à la révision du zonage orthophonistes libéraux telle qu'elle a été présentée assortie des vœux suivants :

- Le desserrement du numerus clausus ;
- L'augmentation du nombre de places en formation à l'échelon régional ;
- Le soutien auprès de tous les acteurs du champ de l'enfance engagés dans des démarches préventives et d'accompagnement permettant de moins recourir aux soins d'orthophonie.

Après en avoir délibéré, la CRSA à la majorité (7 abstentions) :

- **REND UN AVIS FAVORABLE** à la révision du zonage orthophonistes libéraux telle qu'elle a été présentée
- **ET L'ASSORTIT DE TROIS VŒUX :**
 - Le desserrement du numerus clausus ;
 - L'augmentation du nombre de places en formation à l'échelon régional ;
 - Le soutien auprès de tous les acteurs du champ de l'enfance engagés dans des démarches préventives et d'accompagnement permettant de moins recourir aux soins d'orthophonie.